



**ECOLE DES PETITS HIBOUX**

**FAVIERES**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Année 2022/2023**

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 peuvent s'inscrire à l'école maternelle de Favières pour l'année scolaire 2022/2023.

Les documents suivants sont à retourner au secrétariat de la mairie :

**Avant le 31 Mars 2022**

- Fiche de renseignements complétée et signée
- Fiche d'inscription cantine et garderie du 1<sup>er</sup> au 9 septembre 2022 **DANS TOUS LES CAS** (si votre enfant n'est pas concerné, merci de nous retourner la fiche rayée afin de nous assurer que ce n'est pas un oubli de votre part)
- Copie de l'attestation d'assurance si possible (ou à transmettre en septembre)
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du carnet de vaccination
- En cas de divorce ou séparation : copie du jugement où sont précisées les modalités de garde de l'enfant ou à défaut un courrier des deux parents attestant de l'organisation de la garde de l'enfant

Une fois votre dossier rendu complet au secrétariat de la mairie, la directrice de l'école vous contactera pour une prise de rendez-vous.



**PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE SI PARENTS INJOIGNABLES**

Nom-Prénom :	N° téléphone :	Lien de parenté :
Nom-Prénom :	N° téléphone :	Lien de parenté :

**PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT**

Nom-Prénom :	Lien de parenté :
Nom-Prénom :	Lien de parenté :
Nom-Prénom :	Lien de parenté :

**FRERES ET SCEURS**

Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :
Nom-Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée :

**ADMINISTRATIFS DIVERS**

N° sécurité sociale sous lequel l'enfant est inscrit :	Adresse de la caisse d'assurance maladie :
N° police d'assurance scolaire :	Compagnie d'assurance :

**MEDICAL**

Nom médecin traitant :  
 Adresse et téléphone médecin traitant :

Allergie :  Non  Oui, lesquels :

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :  
 - Si PAI à mettre en place, merci de prendre contact avec la direction de l'école.  
 - Si PAI en cours : joindre le protocole et toutes les informations utiles. A défaut de production de ce document, l'enfant est considéré comme pouvant absorber tous les aliments présentés.

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

**Nous vous informons que nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments à un enfant, même avec une ordonnance (sauf les enfants ayant un PAI élaboré avec l'école, dans ce cas, prendre contact avec la directrice).**

**CANTINE ET GARDERIE**

A titre d'information, pour nous permettre de prévoir le personnel nécessaire, merci de nous indiquer si votre enfant sera amené à fréquenter :

- la garderie les jours d'école régulièrement :  Non  Oui

Si oui :  au bourg **ou**  au hameau de La Route

Si oui :  le matin de 7h à 7h30  
 le matin de 7h30 à 8h20  
 le soir de 16h30 à 18h  
 le soir de 18h à 19h



- la cantine régulièrement :  Non  Oui  
 Si oui, votre enfant suit-il un régime sans porc :  non  oui

- la garderie le mercredi au bourg :  Non  Oui  
 Si oui :  le matin de 7h à 7h30  
 le matin de 7h30 à 8h30  
 le matin de 8h30 à 11h30  
 la cantine de 11h30 à 13h30  
 l'après-midi de 13h30 à 16h30  
 le soir de 16h30 à 18h  
 le soir de 18h à 19h

#### **AUTORISATION SORTIE Garderie du mercredi**

J'autorise mon enfant à participer à des sorties piétonnes dans la commune sur le temps périscolaire du mercredi durant l'année scolaire 2022/2023 :  oui  non

Le \_\_\_\_\_.  
**Nom, prénom et signature du représentant légal**

#### **DROIT A L'IMAGE**

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé sur le temps scolaire et périscolaire et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces images à des fins représentatives pour une durée indéterminée :

- dans le bulletin municipal :  oui  non
- sur le site de la commune :  oui  non
- sur un éventuel réseau social de la commune :  oui  non

Le \_\_\_\_\_.  
**Nom, prénom et signature du représentant légal**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_,

Certifie avoir pris connaissance du règlement de la cantine et de la garderie

Certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce document et m'engage à **en signaler immédiatement toutes modifications en mairie**

Le \_\_\_\_\_.  
**Nom, prénom et signature du représentant légal**

### **PARTIE A NE REMPLIR QUE POUR LES ENFANTS DU HAMEAU DE LA ROUTE**

#### **TRANSPORT BUS SCOLAIRE Du hameau de La Route à l'école du bourg**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ certifie que mon enfant \_\_\_\_\_ utilisera le bus scolaire du hameau de La Route à l'école du bourg pendant toute l'année scolaire :  oui  non

Pour information, pour l'année scolaire 2021/2022 le tarif de la carte de bus était de 24€, la mairie a pris en charge ce coût. Une prise en charge partielle ou totale (selon le tarif de la carte et le nombre d'enfant concerné) sera de nouveau appliquée par la commune pour l'année scolaire 2022/2023.

Le \_\_\_\_\_.  
**Nom, prénom et signature du représentant légal**

**A NOUS RETOURNER AVEC LE RESTE DU DOSSIER DANS TOUS LES CAS :**

**Veillez cocher pour inscrire OU nous retourner la feuille rayer si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant afin de nous assurer que ce n'est pas un oubli de votre part**

**Inscriptions CANTINE ET GARDERIE du 1<sup>er</sup> au 9 Septembre 2022**

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Date de naissance :**

**Classe 2022/2023 :**

La mairie va **exceptionnellement** gérer les inscriptions à la cantine et à la garderie suite aux retours des dossiers d'inscription pour la période du 1<sup>er</sup> au 9 Septembre.

Ensuite, les réservations sont à faire par vos soins comme expliqué sur le règlement intérieur ci-joint.

**Attention**, vous devrez donc vous rendre sur votre compte **au plus tard le jeudi 8 septembre 2022 avant 8h00** pour réserver la cantine et la garderie de votre enfant pour la semaine suivante et ainsi de suite.

**AUCUNE MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉE, TOUTE RECTIFICATION DEVANT SE FAIRE SUR VOTRE ESPACE FAMILIE PAR VOUS-MÊME.**

**Veillez cocher pour inscrire OU nous retourner la feuille rayer si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant afin de nous assurer que ce n'est pas un oubli de votre part**

	Jeudi 1/9		Vendredi 2/9		Lundi 5/9		Mardi 6/9		Mercredi 7/9	Jeudi 8/9		Vendredi 9/9	
	Bourg	Hameau La Route	Bourg	Hameau La Route	Bourg	Hameau La Route	Bourg	Hameau La Route		Bourg	Hameau La Route	Bourg	Hameau La Route
Garderie matin 7h – 7h30													
Garderie matin 7h30 – 8h20													
Garderie matin 8h20 – 8h35													
Garderie Mercredi Matin 8h30-11h30													
Cantine													
Garderie Mercredi Après-midi 13h30- 16h30													
Garderie soir 16h30 – 18h													
Garderie soir 18h – 19h													

Le \_\_\_\_\_ 2022, Nom-Prénom et signature :



**Règlement intérieur du périscolaire****De l'école des Petits Hiboux – Favières****Année scolaire 2022/2023****I/ CONDITIONS et MODALITES D'INSCRIPTION**

Tous les enfants fréquentant l'école du bourg peuvent déjeuner à la cantine et fréquenter la garderie.

L'inscription préalable est à effectuer à la mairie **avant le 31 mars 2022 pour les nouvelles inscriptions et avant le 17 juin 2022 pour les réinscriptions** aux jours et heures d'ouverture de l'accueil.

Elle est obligatoire à chaque nouvelle année scolaire.

La commune a mis en place un espace famille <http://monespacefamille.fr> (lien accessible en bas de page sur le site de la commune « Liens divers » « mon espace famille ») permettant d'inscrire ou désinscrire votre enfant à la cantine et/ou à la garderie.

**L'utilisation de la plate-forme est obligatoire si vous voulez que votre enfant fréquente la cantine ou la garderie.**

Le planning est à compléter **par vos soins au plus tard avant le jeudi 8h00 pour la semaine suivante** sur le site (vous pouvez aussi réserver pour l'année complète dès septembre. Réserver « en vue période » vous permet de réserver pour toute l'année scolaire - ou pour une période donnée-).

**ATTENTION : n'oubliez pas de valider votre panier après avoir coché ou décoché**

Vous devrez donc vous rendre sur votre compte **au plus tard le jeudi 8 septembre 2022** avant 8h00 pour réserver la cantine et la garderie de votre enfant pour la semaine suivante et ainsi de suite.

Pour la période du 1<sup>er</sup> au 9 septembre 2022 la mairie va exceptionnellement gérer les inscriptions à la cantine et à la garderie suite aux retours des dossiers d'inscription.

Nouveaux arrivants : le parent renseigné en légal 1 sur le dossier recevra par mail un identifiant et un code d'accès après validation de son inscription par la mairie.

Seuls les parents en garde alternée auront **chacun** un identifiant et un code d'accès.

**AUCUNE MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉE HORS DELAI, TOUTE RECTIFICATION DEVANT SE FAIRE SUR VOTRE ESPACE FAMILLE PAR VOUS-MÊME.**

**II/ HORAIRES****Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

**De 7h à 8h20 :** Accueil des enfants à la garderie

**8h20 :** Ouverture du portail de l'école

**8h30 :** Début des cours

**De 11h30 à 13h20 :** Pause méridienne (ouverture du portail à 13h20, début des cours à 13h30. Les menus sont mis en ligne sur le site de la commune)

**16h30 :** Fin des cours

**De 16h30 à 19h :** Accueil des enfants à la garderie (le goûter est fourni à la garderie à 16h30 sauf le mercredi).

**Les mercredis :** Arrivée possible de 7h à 8h20

Départ ou arrivée possible de l'enfant à 11h30 ou à 13h20

Aucun départ possible avant 16h30

**III/ TARIFS**

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**  
**Garderie au bourg et au hameau de La Route**

	Horaires	Tarifs
Matin	7h – 7h30	0,50 €
	7h30 – 8h20	1 €
Cantine	11h30 – 13h20	4,10 €* <sup>*</sup>
Soir	16h30 – 18h	2,50 € (gouter fourni)
	18h – 19h	1 €

**Mercredi**  
**Garderie uniquement au bourg**

	<b>Horaires</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Matin</b>	7h – 7h30	0,50 €
	7h30 – 8h20	1 €
	8h20 – 11h30	3 €
<b>Cantine</b>	11h30 – 13h20	4,10 €*
<b>Après-midi</b>	13h20 – 18h	5 € (gouter non fourni)
	18h – 19h	1 €

\* Une augmentation du tarif de cantine est envisageable dans le cas où le prestataire augmenterait ses tarifs.

**ATTENTION :**

Les réservations de la cantine et de la garderie sur le site dédié « Mon espace famille » posent problème pour certains parents qui n'inscrivent pas leurs enfants malgré la présence de ces derniers comme l'oblige le présent règlement. Ces manquements engendrent une perte de temps et du travail supplémentaire en mairie pour la relance, le pointage et les achats de dernière minute pour réaliser les repas manquants (qui ont un coût supérieur à ceux fournis par le prestataire pour le midi comme pour le gouter).

Ainsi, le conseil municipal a voté la mise en application :

- d'un **tarif « non-inscrit » pour la cantine à hauteur de 8,20€** (prix doublé du repas sur inscription)
- du **tarif maximum (de 7h à 19h) pour la garderie en cas de présence sans inscription** soit 5€ les jours d'école et 10,50€ les mercredis

**Si vous rencontrez des difficultés** pour l'inscription en ligne, nous vous invitons à contacter le secrétariat de mairie qui pourra vous aider dans vos démarches.

Un droit à l'erreur est de rigueur mais **plus de 3 présences de l'enfant sans réservation préalable** conduiront à l'application du tarif « non-inscrit » pour la cantine et du tarif maximum pour la garderie.

**IV/ FACTURATION**

La facture vous est adressée mensuellement par le Trésor Public.

**Les seules absences déductibles sont :**

- Les absences pour maladie :  
Avec justificatif médical et au-delà de 2 jours. Elles seront prises en compte sur justificatif médical fourni sous 48 heures en mairie (et non à l'école).
- L'absence de l'enseignant :  
Si l'enseignant est absent, et qu'ainsi votre enfant ne fréquente pas la cantine, veuillez prévenir la mairie par mail [contact@favieres77.fr](mailto:contact@favieres77.fr). Sans écrit de votre part, les repas commandés seront facturés automatiquement.
- Les sorties scolaires
- Les grèves

**En aucun cas ne prévenir les enseignants, la cantine et la garderie constituant un service de la commune.**

**V/ BUS SCOLAIRE**

Un bus scolaire transporte les enfants du hameau de La Route jusqu'à l'école du bourg les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants :

- ALLER : Départ du hameau de La Route à 8h13, arrivée à l'école à 8h20
- RETOUR : Départ de l'école à 16h45, arrivée au hameau de La Route à 16h52.

Les enfants du hameau de La Route peuvent être déposés à la garderie du hameau le matin à partir de 7h et avant 8h10, puis ils prennent le bus avec la personne en charge de la garderie.

Il en est de même pour les enfants du hameau qui vont à la garderie du soir : ils prennent le bus à 16h45 avec la personne en charge de la garderie.

Pour information, pour l'année scolaire 2021/2022 : le tarif de la carte de bus était de 24€, la mairie a pris en charge ce coût. Une prise en charge partielle ou totale (selon le tarif de la carte et le nombre d'enfants concernés) sera de nouveau envisagée par la commune pour l'année scolaire 2022/2023.

## VI/ REGLES DE VIE PENDANT LE PERISCOLAIRE (cantine et garderie)

Le repas du midi et la garderie sont des moments de détente mais aussi des moments éducatifs.

Les enfants y apprennent à se nourrir de façon équilibrée, la vie en collectivité, le respect de l'autre et du matériel.

Une équipe est chargée d'assurer l'encadrement le midi et pendant la garderie.

Les déplacements de l'école à la cantine et à la garderie se font en rang sous l'autorité d'un adulte.

Les déplacements pendant le déjeuner sont soumis à l'autorisation du personnel d'encadrement.

Les enfants doivent respecter le personnel, leurs camarades, la nourriture, le matériel et les locaux pendant le temps de cantine et de garderie.

Nous attirons l'attention sur le fait que la cantine et la garderie proposées ne sont **pas des services obligatoires**.

Aussi, Les enfants qui auraient un comportement impoli ou violent vis-à-vis du personnel, d'un camarade, du matériel ou des locaux se verraient sanctionnés successivement par :

- Un avertissement
- Un renvoi temporaire de la restauration scolaire
- Une exclusion définitive